

Gestation pour autrui. Faire naître des mères et des pères.

Jérôme Courduriès

Recomposition familiale, monoparentalité, familles adoptives, homoparentalité... les familles contemporaines se caractérisent dans de nombreuses sociétés occidentales par des formes d'une grande diversité et par une pluralisation des figures parentales. Dans bien des situations, certes minoritaires mais tout de même nombreuses, des enfants ont eu au cours de leur vie non seulement un père, une mère, mais également des beaux-parents et parfois d'autres géniteurs que leurs propres parents. Il n'est en effet pas rare aujourd'hui que plus de deux adultes aient assumé, dans la vie d'un enfant, tout ou partie des prérogatives réservées de manière courante à deux seules et mêmes personnes, la mère et le père. L'anthropologue britannique Esther Goody qui a particulièrement travaillé sur les Gonja de l'ouest africain, connus pour pratiquer des confiages d'enfants fréquents et incontestables, identifiait, dans son livre *Parenthood and Social Reproduction* (1982), cinq prérogatives parentales : engendrer l'enfant, c'est-à-dire le concevoir, le porter et le faire naître, le nourrir, l'éduquer, l'aider à s'établir, c'est-à-dire lui donner un métier et le marier, enfin lui donner une identité juridique, c'est-à-dire lui faire intégrer son groupe de parenté et par-delà la communauté. Maurice Godelier, dans les *Métamorphoses de la parenté* (2004), a ajouté à cette liste deux autres attributs : exercer une forme d'autorité sur l'enfant et en retour en attendre respect et obéissance puis lui transmettre le tabou de l'inceste. Chacune de ces prérogatives est la plupart du temps assumée seulement par un ou deux parents qui conçoivent l'enfant, le mettent au monde, l'élèvent et l'accompagnent vers l'acquisition du statut d'adulte, mais, dans un certain nombre de contextes, peuvent être également, pour partie ou en totalité, assumées par une troisième, une quatrième voire une cinquième personne. C'est ce que les anthropologues Agnès Fine et, à sa suite, Agnès Martial nomment la pluriparentalité (Fine, 1998 et Martial, 2016), le suffixe « parentalité » recouvrant ici tout à la fois l'engendrement, la parenté pratique décrite par Florence Weber et ancrée dans l'expérience quotidienne du *care*, de la vie ensemble et sous le même toit (Weber, 2013), qui fabrique de la consubstantialité (Carsten, 1995; Martial, 2003), l'amour réciproque que l'on se porte entre parent et enfant mais également le résultat de la reconnaissance *de facto* par les institutions de l'enfance et de la santé qui reconnaissent parents et enfants comme tels.

Les techniques de reproduction assistée, qui ne cessent de connaître d'évoluer et de se complexifier, ont permis une division jusque-là impossible et impensable dans le domaine de la reproduction. L'assistance à la reproduction avec don de gamètes distinguait déjà la femme qui porte l'enfant pendant neuf mois puis le met au monde et celle qui donne son ovocyte. Désormais, dans le cas des couples hétérosexuels qui recourent à une gestation pour autrui (GPA), on distingue parfois non seulement chacune de ces deux femmes mais également une troisième, celle à l'origine du projet, qui élèvera l'enfant et en sera la mère. L'engendrement se montre ici sous trois dimensions qui habituellement se confondent tout à fait : l'élaboration du désir de devenir parent (la particularité des parcours en assistance à la reproduction et en adoption est de toujours l'explicitier), la conception et la gestation. La technicisation croissante de la reproduction assistée et la spécificité des parcours auxquels celle-ci conduit les candidats à la maternité et à la paternité ont conduit Flávio Luiz Tarnovski à compléter la première des fonctions parentales identifiées par Esther Goody, « engendrer », par « l'intention de devenir parent, ainsi que sa mise en pratique par un projet » (Tarnovski, 2010 : 251). La distinction de ces fonctions parentales s'avère particulièrement utile dans le contexte contemporain pour rendre compte de la diversité des configurations familiales et des liens de parenté et en particulier, pour ce qui nous concerne ici, pour rendre compte des liens qui se tissent entre un enfant et des adultes qui ne l'ont pas procréé ou mis au monde.

Dans nos sociétés où la maternité paraît *a priori* tout à fait indivisible à la fois sur le plan des représentations générales et dans le droit, l'engendrement d'un enfant à plus de deux adultes et, en l'occurrence, plus d'une femme, reste difficile à penser (Fine, 1991; Théry et Leroyer, 2014). Cela contribue sans doute à expliquer l'ampleur de la polémique publique dans des pays comme la France au sujet de la gestation pour autrui. Mais la controverse recouvre également d'autres enjeux tels que définir les conditions d'accès acceptables -ou souhaitables- des nationaux à la paternité et à la maternité, la faculté pour une femme de disposer de son corps (et singulièrement de son utérus) et de décider de porter un enfant pour autrui, la pertinence de verser une rétribution à la personne qui porte l'enfant ou encore le recours transfrontalier à une femme porteuse ou encore le sort des enfants nés d'une gestation pour autrui à l'étranger, en France, pays où ils vivent et où vivent également leurs propres parents et qui leur refuse jusqu'ici la transcription de leur acte de naissance à l'état civil français et rechigne à leur délivrer un certificat de nationalité (Brunet, Courduriès, Giroux, Gross, 2017; Courduriès, 2017).

Mais la nature du débat politique, car il s'agit bien d'un débat politique, masque tout un pan de l'expérience des actrices et des acteurs des gestations pour autrui dont l'analyse s'avère pourtant indispensable pour comprendre la nature des liens qui se tissent dans ces configurations familiales relativement inédites. Je propose ici d'examiner la manière dont se construisent progressivement la maternité et la paternité dans le temps de la grossesse et de l'accouchement. La littérature disponible en sciences sociales et l'examen des données de ma propre recherche nous permettront de voir d'abord quel type de relation se tisse entre parents d'intention et femme porteuse pendant la grossesse. Nous verrons ensuite que la grossesse et son dénouement, parce qu'ils constituent une expérience corporelle fondamentale du point de vue de l'idéologie de la maternité dans nos sociétés, recèlent un enjeu particulièrement important pour les futurs parents engagés dans un parcours de GPA. Les récits d'expérience des parents rencontrés nous permettront enfin de nous interroger sur la part de l'expérience corporelle dans la constitution des mères et des pères dans un contexte de gestation pour autrui.

Encadré

Bref aperçu de l'enquête de terrain

La réflexion livrée ici s'inscrit dans le cadre d'une recherche initiée en 2013 et toujours en cours sur l'expérience de la gestation pour autrui¹. L'objectif que je poursuis est de comprendre ce qui caractérise l'expérience d'une gestation pour autrui et de contribuer à documenter les formes de vie familiale contemporaines. Elle s'appuie sur une enquête de type ethnographique menée en France : échanges au long cours avec certaines familles, entretiens extensifs, récits de vie, rencontres avec des parents, quelques enfants, des magistrats. J'ai rencontré pour l'instant 26 familles : 15 composées par un couple de pères gays, 10 par un couple de parents hétérosexuels, 1 par un homme célibataire au moment de la naissance de son enfant mais depuis en couple avec un autre homme. Une gestation pour autrui s'est déroulée en Russie, une en Pologne et une autre en Inde ; les autres se sont déroulées en Amérique du Nord (principalement aux USA mais aussi au Canada). Au préalable, les protagonistes de ces gestations pour autrui ne se connaissaient pas et ont été mis en relation par une agence intermédiaire rémunérée². L'ensemble des couples rencontrés qui ont eu recours à une

¹ Cette recherche bénéficie du soutien du programme ETHOPOL *Du gouvernement des sentiments familiaux* financé par l'Agence Nationale de la Recherche (n°ANR-14-CE29-0002).

² Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne s'agit pas de gestations pour autrui relationnelles. Les lectrices et les lecteurs verront en effet à la lecture de ce chapitre et de quelques autres dans ce livre que même lorsque les parents

gestation pour autrui avaient suffisamment de moyens financiers pour en assumer le coût. Si quelques-uns ont des métiers qui leur procurent une rémunération très confortable (cadre dirigeant, ingénieur très qualifié, dirigeant d'entreprise), quelques-uns sont employés, petits commerçants, kinésithérapeutes, infirmiers ou enseignants ; ceux-ci ont dû souvent emprunter pour mener à bien leur projet. Je n'ai pour l'instant rencontré que deux femmes vivant aux États-Unis et qui a porté un enfant pour un couple français; même si je projette d'en rencontrer d'autres, cette partie de ma recherche est encore embryonnaire et ne viendra donc pas alimenter ce texte.

Fin de l'encadré

1. Une relation qui se construit pendant le processus de gestation pour autrui, avant la naissance de l'enfant

Pour ce qui concerne les familles que j'ai rencontrées, qui ont eu recours à une GPA en Amérique du nord, la manière dont se déroule la naissance de l'enfant et dont les parents d'intention se positionnent dans ce moment-là et sont invités à prendre part à l'événement dépend sans doute étroitement des conditions dans lesquelles les premiers contacts entre eux se sont noués. Néanmoins, il apparaît clairement, à la lecture d'une partie des travaux déjà disponibles et à l'écoute des témoignages des parents rencontrés que les temps qui précèdent l'accouchement sont véritablement déterminants pour ce qui est de la façon dont se déroulera tout le parcours de GPA et dont seront déterminées les places de chacune et de chacun.

1.1. Une relation affinitaire entre les parents intentionnels et la *surrogate family*

Un mot d'abord sur le vocabulaire que j'ai choisi d'employer. En langue française, les termes consacrés par le débat social, le droit³ et les premières publications scientifiques adoptant une démarche empirique pour qualifier la femme qui porte l'enfant dans les situations qui nous intéressent ici sont ceux de « gestatrice pour autrui ». On peut regretter que, à l'instar de l'expression « femme porteuse », ils réduisent la femme qui porte l'enfant à sa fonction gestante, mais ils ont le mérite de mettre l'accent sur le rôle qu'elle joue pour les futurs parents qui la sollicitent et pour le futur enfant qu'elle porte. L'expression a également le mérite de pas

et la femme qui porte leur enfant ont été mis en relation par une agence, cela n'exclue pas l'émergence d'une relation affective entre les différents acteurs.

³ La loi du 29 juillet 1994, dans l'article 16-7 du Code civil précise que « toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle ».

immédiatement assigner cette femme à un rôle maternel et de nous permettre ainsi de prendre nos distances avec l'idée que l'accouchement fait automatiquement la mère. Les anthropologues et sociologues qui ont rencontré des femmes qui ont porté un enfant pour d'autres personnes, quel que soit le contexte national, montrent d'ailleurs qu'elles ne se considèrent pas elles-mêmes, le plus souvent, comme les mères des enfants qu'elles portent pour autrui (Ragoné, 1994; Teman; 2010, Pande; 2014). En outre, les parents qui ont sollicité une gestation pour autrui et que j'ai moi-même interviewés, dans la très grande majorité des cas, ne considèrent pas les femmes qui les ont aidés – celle qui, le cas échéant, a donné ses ovocytes et celle qui a porté l'enfant et l'a mis au monde – comme des mères. Couramment usité dans les sciences sociales anglophones, l'adjectif anglais substantivé « *surrogate* » peut parfois remplacer commodément celui de gestatrice. Mais, pour les raisons évoquées précédemment, il n'est pas exempt de critique puisque dans sa forme complète il s'agit de « *surrogate mother* » – mère de substitution ou mère subrogative en français –. Je l'utiliserai tout de même ponctuellement lorsque le terme est pertinent dans le contexte évoqué. Finalement, le plus souvent je parlerai de la femme qui porte un enfant pour autrui comme la « femme porteuse » ou la « femme-qui-porte ». À propos des parents, j'ai choisi de désigner ainsi les personnes qui sollicitent une femme pour porter leur enfant. Les mots « parents », « mère », « père » sont les termes employés par l'ensemble des acteurs : les personnels des agences intermédiaires et des services médicaux, les avocats intervenant dans le processus de la GPA, l'entourage et plus largement les membres des institutions intervenant auprès de l'enfant et de sa famille (personnels des crèches, enseignant.e.s, le médecin de famille et les membres des différentes administrations telles que la Caisse nationale des allocations familiales ou encore le Trésor public récoltant l'impôt sur le revenu). Bien que l'état civil français les reconnaisse rarement à ce jour comme tels le terme « parents » est bien le terme choisi dans la vie de tous les jours pour désigner les parents ayant initié une gestation pour autrui.

La quasi absence, pour l'instant de rencontres avec des femmes ayant porté un enfant pour autrui m'empêche d'être pas en mesure aujourd'hui d'éclairer avec mes données le regard que les *surrogates* portent sur leurs relations avec les parents d'intention. Néanmoins la littérature empirique en sociologie et en anthropologie permet de documenter quelque peu la question.

Dans le cadre de sa recherche sur la gestation pour autrui en Israël, l'anthropologue Elly Teman a rencontré des parents et des femmes porteuses (Teman, 2010). Mères et femmes porteuses israéliennes paraissent dire, les unes et les autres, que le lien qui les unit est privilégié. Les relations entre mère et femme porteuse qui sont considérées comme positives et épanouissantes

sont des relations dont on dit qu'une rencontre a véritablement eu lieu. Elles disent avoir une relation chargée d'émotion et décrivent souvent leur rencontre comme prédestinée (Teman, 2010, p. 135). Elly Teman a rapporté par ailleurs le cas d'une femme porteuse israélienne qui, après avoir porté un enfant pour un couple hétérosexuel et malgré le refus du comité accordant les agréments, a tout de même porté deux jumelles pour le même couple dans le cadre d'un accord de gré à gré. Elle dit avoir refusé tout paiement compensatoire de la part du couple de parents et avoir voulu faire ce geste par amour pour la mère d'intention avec laquelle elle entretient, selon ses propres dires, une « belle relation » (Teman, 2010, p. 209). La GPA, dans toutes ces situations, paraît tisser un lien électif et sentimental entre mère et femme-qui-porte.

Dans son ouvrage *Labor of love*, la sociologue étatsunienne Heather Jacobson rapporte que les *surrogates* qu'elle a rencontrées aux USA se réjouissent de voir les parents d'intention devenir parents, en particulier lorsqu'ils le deviennent pour la première fois. Les *surrogates* décrivent ceux qui ne sont pas déjà parents comme plus attentionnés à leur égard, davantage présents. Elles disent aussi éprouver une fierté sans équivalent à l'idée de leur permettre de réaliser leur rêve de fonder une famille (Jacobson, 2016, p. 89). La plupart des femmes qu'elle a rencontrées ont porté un enfant pour des américains ; plus rarement pour des étrangers. Des différences en termes de classe sociale, de sensibilité religieuse, de situation économique peuvent exister bien sûr, mais elles sont moins criantes que dans d'autres GPA transnationales. Mais une chose est certaine : les différents protagonistes, appartenant à une société façonnée par les lignes directrices régissant la parenté euro-américaine et mises en évidence par David Schneider (1968), partageaient pour l'essentiel des représentations communes, une idéologie ou un système de normes pourrait-on dire aussi, relativement à la reproduction, à la parenté et à la maternité. Par ailleurs, si la gestation pour autrui fait l'objet de débats en Amérique du Nord (où elle n'est pas autorisée dans tous les États fédérés des États-Unis ni dans toutes les provinces canadiennes) et en France, elle ne fait sans doute pas l'objet d'une réprobation sociale massive d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre. D'après les études déjà disponibles et les récits des parents d'intention rencontrés, sans prétendre qu'il s'agit d'une pratique anodine, il ne pèse pas sur elle de tabou spécifique qui empêcherait la *surrogate* d'évoquer sa grossesse pour autrui avec son entourage et de nouer et entretenir une relation régulière avec ceux dont elle porte l'enfant.

L'anthropologue étatsunienne Helena Ragoné, dans une recherche pionnière (Ragoné, 1994), a rencontré, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, 28 *surrogates* et 17 parents intentionnels aux États-Unis. Des *surrogates* (qui, à l'époque, fournissaient aussi leurs

ovocytes pour la conception des enfants qu'elles portaient pour autrui) lui racontent que, de leur point de vue, les femmes pour lesquelles elles portent leur enfant partagent aussi l'expérience de la grossesse. L'une d'elles explique que si elle-même est « physiquement enceinte », la femme pour laquelle elle mène la grossesse l'est « émotionnellement » (Ragoné, 1994, p. 125). Certaines *surrogates* vont même jusqu'à penser que le fait même de partager l'expérience de la grossesse puis l'accouchement conditionne la construction du lien entre la mère intentionnelle et son enfant (Ragoné, 1994, p. 124). Dans son chapitre « The shifting body », Elly Teman, plus de 25 ans après, recueille le même genre de déclarations chez les *surrogates* et les mères intentionnelles israéliennes, qui disent même éprouver leur proximité dans leurs propres corps de femmes (Teman, 2010, p. 134-179).

Une des mères que j'ai rencontrées raconte une expérience similaire :

« Quelques jours après l'implantation des embryons, j'étais triste de partir, je serais bien restée jusqu'à l'accouchement, collée à ses baskets comme un pot de glue. Impossible. Et tant mieux, je pense, à présent... Au moment de se dire au revoir, nous n'arrivions plus à nous quitter. À notre retour, j'étais à cran, tendue. (...) Je savais qu'à des milliers de kilomètres d'ici il y avait deux bébés que je ne portais pas et que j'attendais avec impatience. Je vivais ma grossesse par procuration. Et cet éloignement m'était plus insupportable que tout ! »

L'éloignement, pendant la grossesse vécue par la femme qui porte leur enfant, a toujours été vécue comme difficile par tous les parents que j'ai rencontrés. C'est ce que m'ont dit les pères gays comme les mères hétérosexuelles. Les maris de ces femmes, futurs pères de l'enfant à naître, ne se sont pas véritablement exprimés sur le sujet. Il n'est toujours question, ou presque, que de la proximité entre les mères intentionnelles et les femmes qui portent leur enfant. On ne peut pas tout à fait écarter l'hypothèse que l'occultation relative des hommes, dans les travaux disponibles qui évoquent l'expérience de la grossesse en GPA, peut être le résultat d'une orientation spécifique du regard des sociologues et anthropologues, pétris, comme leurs contemporains, on peut le supposer, de l'idée que la grossesse et la mise au monde est principalement une histoire de femmes. Cependant, il me semble que les maris engagés dans un parcours de gestation pour autrui, se sentent effectivement moins souvent concernés par la période prénatale ou, peut-être plus justement, moins légitimes que leur épouse à tisser un lien privilégié avec la femme qui porte, dans ce temps dont on a l'impression, à écouter les mères, qu'il est tout entier tourné vers le déroulement de la grossesse. Nous pouvons identifier au moins deux raisons. D'abord, comme dans la plupart des sociétés, la grossesse paraît être une

histoire de femmes et la femme qui porte se substitue à la future mère, pas au futur père. Ensuite, une relation duelle entre la *surrogate* et le futur père serait probablement mal venue : il s'agit de faire en sorte que rien, dans la GPA, ne puisse évoquer une relation adultérine. La femme qui porte est le plus souvent en couple ou mariée avec un homme, avec qui elle a fondé sa propre famille et elle pallie, qui plus est, à l'infécondité de la mère intentionnelle. Que ces pères intentionnels soient un peu plus en retrait pendant la période de la grossesse ne signifie bien sûr pas qu'ils sont absents ou qu'ils s'en désintéressent. Ils participent à toutes les étapes du processus de la GPA et parfois même nouent une relation amicale avec le mari de la *surrogate*. Néanmoins, cela se passe comme si les femmes devaient rester les chevilles ouvrières de la relation entre les deux foyers. Lorsque les parents intentionnels sont deux hommes gays, il en va différemment. D'abord, en l'absence de mère intentionnelle, les seuls interlocuteurs disponibles sont les deux pères puis la nature même de leur orientation sexuelle éloigne le spectre du fantasme d'adultère.

La nature de la relation tissée entre la femme qui porte et les parents intentionnels est très variable (Courduriès, 2016). Certaines *surrogates* n'attendent rien de plus qu'un contact régulier avec les parents tout au long de la grossesse et des échanges un peu plus distendus après la naissance de l'enfant; si elles ne paraissent pas investir sentimentalement cette relation, le fait qu'elle soit entretenue est bien une condition qui permet que la GPA soit une expérience satisfaisante et heureuse (Jacobson, 2016, p. 75-82). D'autres, rencontrées notamment par Elly Teman, essaient de nouer de véritables relations amicales et même intenses, et souvent y parviennent, avec les parents intentionnels.

Les couples hétérosexuels et gays que j'ai rencontrés ont dit avoir ressenti le besoin de suivre de près le déroulement de toute la GPA, depuis l'assortiment avec la *surrogate* et éventuellement la donneuse d'ovocytes, jusqu'à l'obtention de l'acte de naissance de l'enfant. Nadine (48 ans, décoratrice) et son mari, Pierre (49 ans, éducateur) se sont tournés vers une agence californienne et la rencontre avec leur *surrogate* fut, du point de vue de Nadine, extraordinaire :

Le deuxième dossier [envoyé par l'agence] était celui de Claudia. [...] Dès les premiers mails échangés, nous avons trouvé toutes les deux une grande complicité. Au bout de quelques semaines, nous avons établi des échanges très riches. [...] Notre rencontre a eu lieu dans un restaurant "tex-mex". [...] J'avais peur d'être déçue ou de la décevoir. [...] Finalement, Claudia et moi nous sommes un peu détendues et nous

avons retrouvé notre connivence amorcée sur le net. La soirée s'est tellement bien passée qu'ils nous ont invités à déjeuner chez eux le lendemain. Nous sommes restés quinze jours, partageant notre temps entre nos visites de la région et les moments passés avec Claudia et sa famille dont nous nous sommes beaucoup rapprochés.

Quelques personnes, comme Nadine, ont tissé une relation privilégiée avec la femme porteuse qui, plus qu'une simple pourvoyeuse d'enfant, a intégré l'entourage amical des parents d'intention. La littérature laisse entrevoir que cette logique consistant à faire entrer la femme porteuse dans le cercle proche des parents d'intention, est aussi animée par des *surrogates* elles-mêmes (Ragoné, 2004; Teman, 2010). Il n'est pas rare, en effet que, dans le cadre des GPA nord-américaines, les couples de parents intentionnels rencontrent leur *surrogate*, leur mari et parfois toute leur famille, chez elle, aux USA ou au Canada, avant d'initier la grossesse, pendant la grossesse et au moment de la naissance. Dans quelques cas mêmes, ces relations entretenues des discussions orales et des échanges de mails plusieurs fois dans l'année, donnaient lieu aussi à d'autres rencontres après la naissance. C'est le cas de Nadine et Pierre, mais aussi d'Arthur (48 ans, entrepreneur) et Erwan (45 ans, chercheur) qui ont deux enfants, Léandre, 7 ans et Barthélémy, 4 ans. Les deux garçons sont venus ont été portés et mis au monde par la même femme, Mircella, dans le cadre d'une gestation pour autrui aux États-Unis. Ils ont tissé des liens étroits avec Mircella, son mari et ses enfants, dont ils parlent comme de leur « famille américaine ». Et Mircella parle d'Arthur, Erwan, Léandre et Barthélémy comme de leur famille américaine. Trois ans après la naissance de Barthélémy, à une journaliste qui l'interrogeait sur son expérience de la gestation pour autrui, Mircella répondait que Léandre et Barthélémy étaient un peu comme ses « neveux ». Arthur pense que c'est exagéré : il ne pense pas que Mircella soit comme une tante pour ses enfants. Mais il a compris ce qu'elle voulait dire : il s'est tissé entre eux des liens qui font qu'ils ont accédé à une place spécifique. Un lien électif réciproque qui s'est nouée entre les deux familles

Amélia (41 ans, sans emploi, « mère au foyer ») et Patrick (44 ans, cadre dirigeant d'entreprise), parents d'une petite fille née aux États-Unis et âgée de 3 ans, Émilie, entretiennent aussi une relation très amicale avec la femme qui a porté leur enfant, Jackie, leur « nounou »⁴, et son mari. Deux ans et demi après la naissance de leur fille, ils recevaient chez eux le couple américain et leurs enfants pour huit jours de vacances. Mais dans cette situation l'amitié qui unit les deux femmes s'est forgée à la suite d'un accident douloureux survenu au

⁴ Tous les parents hétérosexuels que j'ai rencontrés nomment leur *surrogate* « nounou ». Pour un développement plus long sur cette question, on peut se référer à Courduriès, 2016.

cours d'une première grossesse. La naissance d'Émilie, avait été précédée par un premier projet de GPA mais la grossesse de Jackie s'était terminée par un avortement thérapeutique : sans cela l'enfant serait né avec des malformations très graves. Amélia, privée de l'expérience corporelle de la maternité, tenait à être très présente, autant que la distance le permettait, pendant tout le temps de la grossesse. Lorsque les complications sont survenues, elle a laissé Jackie, qui pourtant tenait à l'associer à sa décision, décider de ce qu'il convenait de faire. La décision prise, Amélia a pris un avion pour accompagner Jackie à la clinique pour l'avortement et a prolongé son séjour de quelques jours pour la seconder à la maison. En raison de leur entente et de leur affection réciproques, mais aussi à cause de cet interruption médicale de grossesse qui les a manifestement toutes les deux profondément marquées, Amélia qualifie le lien qui l'unit à Jackie, pourtant de 14 ans sa cadette, comme une amitié indéfectible.

Ce portrait des relations observées entre les parents et la femme qui porte leur enfant, dressé à partir d'une partie de la littérature et de mes propres données, doit être contrasté. Si la variété des situations est perceptible dans la brève description que j'ai proposée, la relation est quelques fois inexistante voire impossible. Dans un certain nombre de gestations pour autrui transnationales en effet, les distances géographique, culturelle, socio-économique et linguistique, constituent des freins considérables à l'établissement d'une relation directe et satisfaisante entre parents intentionnels et parents d'intention.

1.2. Lorsque la relation avec la femme qui porte est impossible⁵

Dans les cas de gestations pour autrui transfrontalières se rencontrent des personnes appartenant à des cultures très différentes, où les normes de parenté, les théories locales concernant la reproduction et la place relative des hommes et des femmes peuvent être très différentes. Dans le cadre de sa recherche doctorale, la jeune anthropologue Delphine Lance, qui a mené un double terrain aux États-Unis et en Ukraine, montre qu'en Ukraine la gestation pour autrui, bien que légale, est socialement très décriée et que les femmes porteuses parlent très peu du fait qu'elles ont porté un enfant pour autrui (Lance, 2017). La sociologue Amrita Pande, entre 2006 et 2011, à Anand, ville de l'État du Gujarat, dans l'ouest de l'Inde, dans un contexte patrilinéaire et patrilocal, s'est entretenue avec cinquante-deux *surrogates*, leur mari et leur belle-famille, mais aussi avec douze parents d'intention, des médecins et des infirmières.

⁵ Le premier paragraphe de cette partie est emprunté pour un texte déjà publié dans le Journal des Anthropologues (Courduriès, 2016).

Elle a également conduit une observation ethnographique pendant dix mois dans des cliniques spécialisées et des hôtels hébergeant les *surrogates*. Elle montre que très peu de femmes porteuses, dans le contexte de gestations pour autrui transfrontalières, entretenaient une relation directe et régulière avec les parents d'intention de l'enfant qu'elles portaient ou avaient porté (Pande, 2014). Outre les différences inhérentes à ces recours transfrontaliers, désormais interdits puisque l'Inde a restreint la GPA à ses seuls ressortissants, l'organisation même de la gestation pour autrui telle qu'Amrita Pande l'a observée à Anand, très hiérarchisée, organisée et encadrée à tout instant par des intermédiaires commerciaux et médicaux, eux-mêmes secondés par des entremetteuses et les personnels des « hôtels » dans les dortoirs desquels les *surrogates* passaient tout ou partie de leur grossesse, rendait quasiment impossible toute relation directe entre les protagonistes. Les femmes porteuses elles-mêmes, sans doute encouragées par le système indien des gestations pour autrui commerciales, et pour qui cela était un moyen de percevoir l'équivalent de cinq années de revenu familial, appréhendaient souvent la mère d'intention simplement comme une personne qui versait une somme d'argent importante pour « louer » son ventre. Ce qui ne signifie pas bien sûr que les *surrogates* indiennes voient les parents d'intention comme des esclavagistes. Ce sont pour elles des personnes qui leur permettent de faire un « travail » mieux rémunéré, « doté de davantage de sens », certes éprouvant, émotionnellement et physiquement, mais moins éreintant que celui qu'elles-mêmes ou nombre de femmes qu'elles connaissent exercent dans des usines textiles (Rudrappa, 2014). Par ailleurs, le fait que porter un enfant pour autrui est assimilé, dans les représentations communes indiennes, à un adultère voire à de la prostitution (Rozée, *infra*) ne facilite pas l'entretien d'une relation suivie avec la mère intentionnelle. On comprend que, dans ces conditions, en Ukraine et dans l'État du Gujarat comme sans doute dans d'autres pays, et quelle que soit la volonté des parents d'intention, la possibilité d'une relation directe, régulière et personnelle entre parents d'intention et *surrogate* paraît incongrue et va même à l'encontre des intérêts de la femme porteuse.

Patricia (femme au foyer, 43 ans) et Daniel (architecte à la tête d'un bureau d'étude, 44 ans) ont une fille de 6 ans. Pour devenir parents, ils ont recouru à une GPA en Russie. La femme qui a porté l'enfant a également fourni ses ovocytes et a accouché dans son pays. Les contacts directs avec elle ont été limités et toujours médiés par une interprète ; et ils le sont restés depuis la naissance et leur retour en France. De plus, comme dans le contexte indien, la GPA paraît être organisée en Russie selon des hiérarchies assez strictes : l'agence intermédiaire qui entend manifestement n'être exclue d'aucun échange ni d'aucune transaction. Concrètement donc,

lorsqu'elle voulait solliciter, à distance, depuis la France, des nouvelles de la grossesse, Patricia devait s'adresser à l'agence russe. Les contacts directs de Patricia et Daniel avec leur femme porteuse se sont limités à la première rencontre, dans les locaux de l'agence, et aux jours qui entouraient l'accouchement. Ils n'ont pas été surpris parce qu'ils s'étaient renseigné auprès de couples qui les avaient précédés. Aujourd'hui, ils sont heureux d'être parents et ne regrettent rien : ils n'auraient, selon eux, pas eu les moyens de mener une GPA en Amérique du Nord. Mais Patricia regrette de s'être sentie exclue de la grossesse qui a mené à la naissance de sa fille et a eu du mal à se représenter la grossesse vécue par la femme porteuse. Elle éprouve pour elle et pour tous ceux qui les ont aidés à accomplir leur projet de fonder une famille un profond sentiment de reconnaissance. Cependant, faute d'avoir pu faire sa connaissance et d'avoir noué avec elle une relation directe la femme qui a porté son enfant, celle-ci reste une personne relativement inconnue. De ce point de vue, l'expérience de Patricia et Daniel rejoint bien l'expérience des deux autres couples de mon corpus qui ont mené une GPA en Pologne et en Inde.

1.3. Éprouver la grossesse, être des parents en devenir

Bien entendu, toutes les gestations pour autrui menées dans le contexte nord-américain ne donnent pas lieu à la formation d'une relation amicale et assidue entre parents d'intention et femme qui porte. Dans quelques cas, des parents intentionnels expliquent voir dans la femme qui donnera naissance à leur enfant uniquement une personne à laquelle ils sont liés par un contrat (Courduriès, 2016, p. 67). Tous les futurs parents n'éprouvent pas nécessairement le besoin d'être étroitement associés à la grossesse de leur *surrogate*. Mais pour beaucoup de ceux que j'ai rencontrés, accompagner de près la grossesse, dans les événements devenus clés dans les familles contemporaines, comme ceux des échographies, permet de la vivre un peu, malgré l'éloignement géographique et malgré le fait qu'ils n'en font pas l'expérience au quotidien, ni, pour les futures mères, dans leur propre corps. Or c'est lorsque se noue, entre les différents partenaires, une relation d'interconnaissance et affinitaire, que les contacts pendant la grossesse, à distance ou *de visu*, sont plus nombreux et personnels. Des parents m'ont expliqué qu'au fur et à mesure que la grossesse avançait, leur crainte de déranger leur *surrogate* s'estompait et qu'ils s'autorisaient, parfois quotidiennement, à requérir des nouvelles. Les futurs parents, fréquemment destinataires d'informations concernant l'état de leur *surrogates*, sa santé et celle de leur futur enfant, de clichés photo- et échographiques, peuvent les partager à leur tour avec leur propre entourage. Goûter ainsi l'attente associée à la grossesse et qui

préfigure la naissance à venir, les conduit à éprouver peu à peu, en dépit de la distance et de ce qu'on pourrait qualifier d'externalisation de la grossesse, le sentiment d'être de véritables parents en devenir. C'est ainsi que l'on peut comprendre le rôle que joue le fait, pour une mère intentionnelle, de participer, avec sa *surrogate*, au *baby-shower*, cette fête organisée habituellement pour célébrer la future maman au cours du 7^{ème} mois de grossesse (Collard, 2009). Dans ces occasions, ce n'est bien sûr pas la femme enceinte qui reçoit les cadeaux pour elle-même ou le futur enfant, mais la mère intentionnelle.

2. Autour de la naissance

Au-delà des relations nouées pendant la grossesse, comment se déroulent les instants autour de la naissance ? Dans le droit français, tout particulièrement, c'est l'expérience physiologique de la grossesse et de la délivrance qui fait la mère et la mère se définit d'abord comme celle ayant accouché⁶. L'accouchement est un moment fondateur dans l'idéologie de la maternité; c'est vrai pour la société française comme pour beaucoup d'autres sociétés dans le monde. La spécificité du modèle français et plus largement euro-américain tel que David Schneider l'avait décrit réside dans le fait que la maternité est exclusive. Dans un tel contexte, la gestation pour autrui soulève des questions inédites concernant l'accession à la maternité lorsque la mère n'est pas la femme qui accouche et, qui plus est, concernant le statut de l'accouchement lorsque la femme qui accouche ne se perçoit pas ni ne se définit comme une mère. Comment se déroule-t-il lorsque la femme qui a porté l'enfant et le met au monde n'en sera pas la mère, ne s'est jamais envisagée comme sa future mère et qu'elle a initié la grossesse précisément pour qu'une autre femme qui assistera à l'accouchement soit la mère ? Par ailleurs, si l'accouchement occupe un rôle central dans l'expérience de la maternité, désormais, il paraît être également un moment fondateur pour beaucoup de pères, beaucoup plus présents que par le passé dans la salle d'accouchement. Là encore, la gestation pour autrui produit une situation insolite et invite à s'interroger sur le rôle qu'occupent les instants de la venue au monde de l'enfant du point de vue de l'élaboration du sentiment paternel pour le ou les futurs pères à l'origine d'une GPA.

⁶ A l'exception de l'accouchement sous le secret, qui représente environ 600 à 700 cas en France chaque année (625 en 2014 d'après le rapport de l'Office national de l'enfance en danger paru en 2016), et bien entendu des mères adoptives ; deux configurations minoritaires et qui ne mettent pas en cause la règle juridique générale.

L'accouchement constitue un moment évidemment toujours très attendu. Mais dans les situations de GPA, c'est davantage encore le cas pour les futurs parents puisqu'il clôt un parcours de procréation long et difficile et parce que dans les GPA transnationales, ceux-ci, le plus souvent rentrés dans leur pays, sont loin de la femme qui porte leur enfant. Plusieurs des parents que j'ai rencontrés n'ont pas pu être présents au moment de l'accouchement parce que leurs enfants sont nés prématurément. À distance, le moment est bien sûr bouleversant mais aussi propice aux sentiments mêlés : un grand bonheur, beaucoup d'inquiétude et une immense frustration. Antoine et Louis, tous deux âgés d'à peine 30 ans et travaillant dans une petite agence de publicité, sont les parents d'une fille et d'un garçon, des jumeaux, âgés d'1 an. Ils avaient prévu de revenir en Colombie britannique, dans la ville de leur *surrogate*, trois semaines avant la date prévue pour le terme de la grossesse. Ils avaient décidé de passer leur dernier weekend sans enfant avant longtemps à Londres, chez des amis. Mais les jumeaux sont nés avec vingt-trois jours d'avance. Les deux nouveaux pères ont alors changé leur billet d'avion et sont partis de Londres, quelques jours plus tôt que prévu, sans aucune des affaires qu'ils avaient achetées pour leurs bébés et qu'ils avaient laissées chez eux, en banlieue parisienne.

Pour Nadine, apprendre la naissance de ses jumeaux à la trente-et-unième semaine de grossesse alors qu'elle-même était encore en France, a été très douloureux. Elle raconte :

Le matin, en consultant ma messagerie, j'ai trouvé un mail qui m'a tétanisée, m'a laissée vide de tout... j'ai poussé un hurlement qui a résonné dans toute la maison : « Pierre!!! Les doudous sont nés !!! » J'ai explosé de rage. Je hurlais de douleur, de désespoir... Mes enfants étaient nés à sept mois et demi et je n'étais pas là ! Le message était de Dan (le mari d'Olivia, la *surrogate*), il écrivait qu'Olivia était à l'hôpital. La poche des eaux s'était rompue et il avait fallu sortir les enfants en urgence par césarienne. Olivia et les enfants allaient bien, mais ils avaient été transférés dans un centre pour grands prématurés. Dan laissait un numéro de téléphone et l'adresse du centre. Nous avons pu lui parler.

J'étais à ramasser à la petite cuillère, je tremblais comme une feuille, je pleurais toutes les larmes de mon corps. Olivia allait bien, il fallait juste qu'elle se repose. Hospitalisée pour quatre jours, elle se sentait triste... Dan nous a mis en relation avec le chirurgien qui s'occupait de nos enfants. Il a essayé de nous rassurer, mais ses paroles me glaçaient le sang. Mes doudous étaient sous aide respiratoire, Benoît avait eu plus de mal que sa sœur, son cœur était un peu faible etc., etc.... Il parlait en anglais,

je ne comprenais pas tout, je lui ai demandé de répéter vingt fois... Je ne souhaite ce cauchemar à personne. C'était affreux !

Nous avons essayé d'avancer notre départ. Tous les vols étaient complets ou alors ils avaient des correspondances n'importe où et nous n'arriverions pas plus tôt à San Francisco. J'ai passé les deux jours qui nous séparaient de nos enfants à pleurer. Ces deux jours manqués, je ne suis pas près de me les pardonner !

Bien sûr, la peine ressentie par Nadine tient à son absence auprès de ses enfants pour leurs premiers jours. Elle est néanmoins à mettre en rapport avec le fait qu'elle n'imaginait pas ne pas être aux côtés d'Olivia au moment de l'accouchement, comme elle l'avait été au moment de l'implantation des embryons, pendant que leurs maris respectifs les attendaient dans la salle d'attente. Elle se souvient qu'elles étaient alors très proches, qu'elles se tenaient par la main et qu'à ce moment-là elle pleurait de reconnaissance. C'est bien la proximité des corps autant que des esprits dont il est question ici. Elle espérait en effet vivre à nouveau cette expérience charnelle au moment de l'accouchement.

L'anthropologue Elly Teman explique que dans de nombreux cas, au moment de l'accouchement, la *surrogate* et le couple de parents intentionnels sont dans deux espaces contigus, séparés par une paroi de verre. D'un côté de la paroi, alors que l'accouchement s'annonce, une puéricultrice explique aux futurs parents comment tenir le nouveau-né (Teman, 2010, p. 193). Tous les parents qui ont pu être présents au moment de l'accouchement disent avoir été associés à l'événement par les différents acteurs en présence : la *surrogate* bien sûr, mais aussi son mari – ou sa propre mère – selon les cas, et des membres de l'équipe médicale (la sage-femme, le médecin accoucheur, une puéricultrice). Sans être séparés du lieu de l'accouchement par une paroi fût-elle de verre, les parents que j'ai rencontrés et qui ont pu assister (et donc, dans une certaine mesure, participer) à l'accouchement me racontent la même expérience. Certains, particulièrement parmi les pères gays, comme si les hommes avaient moins de compétences en la matière, avaient auparavant, avant leur départ de France, reçu les conseils de leur mère, de leur sœur ou d'une amie proche : comment tenir bébé et lui soutenir la tête au creux de la main ou du coude, lui prodiguer des caresses tout en douceur sur la tête en attachant une attention particulière à la fontanelle, tenir le biberon suffisamment vertical afin que bébé n'ingère pas d'air, etc.

Pour ce qui concerne les couples hétérosexuels que j'ai rencontrés, le déroulement de l'accouchement, lorsqu'il se passe comme prévu, a été déterminé de longue date, à l'initiative

de la *surrogate* ou de la mère d'intention devrais-je dire ; car sans surprise, comme la grossesse, l'accouchement semble être aussi dans ces situations une affaire de femmes. Dans tous ces cas que j'ai rencontrés, la femme porteuse avait à ses côtés, au moment de l'accouchement, fréquemment sa mère voire sa sœur et plus ponctuellement son mari ; elle avait aussi invité les parents d'intention, la mère d'intention ayant un rôle prégnant, physiquement située dans une plus grande proximité que son mari avec elle : certaines lui parlaient, l'encourageaient, lui épongeaient le front, lui tenaient la main, la caressaient, la réconfortaient. Lorsque l'accouchement durait longtemps, ou que survenaient éventuellement des difficultés, la mère intentionnelle se tournait de temps à autres vers son mari, souvent juste derrière elle, et cherchait à son tour du réconfort auprès de lui. Virginie raconte que la mère de la *surrogate*, voyant son anxiété, l'a souvent enlacée, lui disant de ne pas s'inquiéter, que tout allait bien se passer, qu'elle serait bientôt une « mummy ».

Le personnel médical présent dans la salle d'accouchement, pas toujours informé des discussions que la *surrogate* et les parents d'intention ont eues, a toujours proposé aux parents d'intention d'avoir une part active dans la venue au monde de l'enfant : couper le cordon ombilical, participer à la première toilette, porter l'enfant sur son buste, peau à peau, le nourrir.

La relation nourricière, du point de vue de l'organisation de la parenté dans la plupart des sociétés mais à des degrés divers, est constitutive du lien de parenté à côté de la consanguinité et de l'alliance (Weber, 2013), et tout particulièrement, dans l'idéologie de la maternité, de la relation entre mère et enfant. Si bien que certaines mères d'intention prennent un traitement hormonal afin de produire du lait et ainsi allaiter leur enfant après sa naissance. Aucune des mères que j'ai rencontrées n'a témoigné de cette pratique mais elle est rapportée dans une partie de la littérature (Teman, 2010 : 151). Sur les 26 couples que j'ai rencontrés, 4 couples hétérosexuels (sur 10) et 9 pères gays (sur 15 cas) ont décidé, parfois en accord avec la femme porteuse, de nourrir tout de suite leur enfant au biberon. Les autres, sans l'avoir imposé à leur *surrogate*, ont préféré, en accord avec elle, qu'elle le nourrisse au sein les premières heures et les premiers jours de sa vie. Ils motivaient cette décision sur la base des discours contemporains sur l'intérêt du colostrum, ce liquide épais, produit par les glandes mammaires dans les derniers temps de la grossesse et les premiers jours suivant l'accouchement et riche en protéines et anticorps.

Lorsque leur petite fille est née, l'équipe médicale a demandé à David et Virginie s'ils souhaitaient que la *surrogate* l'allaitte, ou s'ils préféreraient la nourrir au biberon et, dans ce cas, s'ils souhaitaient utiliser le lait de la *surrogate* ou du lait maternisé. Les parents ont choisi de

la nourrir au biberon avec du lait maternisé, à tour de rôle. Cela nous renseigne moins sur la signification qu'ils attribuaient à l'allaitement maternel que sur la valeur qu'ils accordaient au fait de nourrir eux-mêmes leur enfant. Virginie a aussi souhaité qu'à sa naissance, on pose sa fille sur son buste, peau à peau. Le dépôt du nouveau-né, nu, sur le buste de sa mère, nu lui aussi, juste à l'issue de l'accouchement, est une pratique relativement répandue aujourd'hui dans nos sociétés. Ce que rapporte Virginie l'a été aussi par d'autres mères. Dans ces histoires, la fabrication de la maternité se fait ici par le corps à corps immédiat et l'instauration sans délai d'un lien nourricier, *via* le biberon, entre l'enfant et sa mère.

La référence à l'expérience corporelle n'était pas absente des discours relatifs à la naissance de leurs enfants chez pères gays. Quelques-uns n'ont pas pu être présents à la naissance. Ceux qui ont pu l'être ont dit avoir vécu l'accouchement intensément. Quatre ont pratiqué le « peau à peau ». Ils y ont été invités par la *surrogate* et le personnel médical. Les autres ont néanmoins beaucoup insisté, sans véritable surprise, sur l'expérience corporelle de la naissance : l'enfant a été rapidement déposé dans leurs bras, ils l'ont « embrassé », l'ont « touché », l'ont « caressé », ce sont leurs mots. Lorsque l'enfant n'était pas nourri par la *surrogate*, ils lui ont donné le biberon, ils l'ont changé et beaucoup ont participé à la première toilette. La sociologie a montré depuis longtemps que les hommes n'ont jamais été préposés aux soins des enfants, en particulier des nouveau-nés. Les pères gays que j'ai rencontrés et qui ont eu recours à une gestation pour autrui, paraissent ancrer leur paternité dans une forme d'expérience corporelle, même si elle est de nature différente de celle de ces mères intentionnelles qui accueillent leur enfant peau à peau sur leur poitrine.

Conclusion

Prendre sa part aux gestes profanes qui entourent l'accouchement et y être invité par la *surrogate* comme par les personnels médicaux et paramédicaux traduit bien l'importance de la chair dans la fabrication de la maternité d'abord, mais aussi, même si cela paraît être dans une moindre mesure, de la paternité. Les gestes exercés directement sur le corps de bébé, au contact de celui de ses parents, et l'acte nourricier, lorsqu'il est accompli par les parents dès les instants qui suivent la naissance, sont investis d'une signification importante. Au-delà des aspects concrets de ces gestes, c'est la présence même des parents dans les espaces où se déroulent les événements charnels liés à la grossesse et à l'accouchement, certes, mais aussi l'implantation des embryons, qui recèle un enjeu tout aussi important. Ce n'est bien sûr pas leur présence qui

conditionne à elle seule l'élaboration de leur sentiment d'être père ou d'être mère. Même absents au moment de l'accouchement, les parents sont parvenus à rattraper ce temps perdu et à nouer le lien avec leur enfant aussitôt après l'avoir rencontré. Cependant, la grande frustration exprimée par les parents qui n'ont pu être présents pour le dénouement de la grossesse, le plaisir et la joie extrêmes que ceux qui ont pu l'être ont exprimés à l'évocation des premiers instants de leur enfant, l'importance que quelques-uns ont accordé au fait d'être présents aux côtés de la femme-qui-porte au moment de l'implantation des embryons et le souci, enfin, apporté par les parents comme par la *surrogate* aux photos du ventre s'arrondissant et aux clichés échographiques pris au fil de la grossesse, sont à mettre en rapport. Ce sont chaque fois des occasions pour les futurs parents, et tout particulièrement pour les mères, d'être associés, le plus étroitement possible, à l'expérience incarnée de l'attente de l'enfant à naître et de prendre la mesure de leur statut de père et de mère en devenir. Le déroulement de ces grossesses et des accouchements qui s'ensuivent est ainsi conçu pour aider à la fabrication des parents mais aussi pour délier progressivement l'enfant et la femme qui l'a porté. Car pour être parents, il ne suffit pas d'endosser un rôle qui nous échoit, mais véritablement de le devenir (Roux, Vozari, 2017).

Bibliographie

Brunet, L., Courduriès, J., Giroux, M., Gross, M. (2017), *Le recours transnational à la reproduction assistée avec don. Perspective franco-québécoise et comparaison internationale*, Rapport de recherche au GIP Mission de recherche Droit et Justice, Juillet.

Carsten, J. (1995). « The Substance of kinship and the heat of the hearth : feeding, personhood, and relatedness among Malays in Pulau Langkawi », *American Ethnologist*, vol. 22, n°2, p. 223-241.

Collard, C. (2009). « La commercialisation c'est quand il n'y a pas de contacts ». Point de vue de gestatrices canadiennes sur la GPA ». Communication à la *journée d'études Penser la gestation pour autrui : un défi pour les sciences sociales et cliniques*, MMSH, Aix-en-Provence, 12 novembre 2009.

Courduriès, J. (2016). « Ce que fabrique la gestation pour autrui. Les relations entre la femme porteuse, l'enfant et ses parents », *Journal des Anthropologues*, n°144-145, p. 53-76.

A paraître dans Isabel Côté, Kevin Lavoie, Jérôme Courduriès (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui : expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Presses universitaires de Québec, à paraître le 18 février 2018.

- Fine, A. (1991). « Des parents « en plus » », in G.R.I.E.F. (Groupe de Recherches Interdisciplinaire d'Etude des Femmes), *Se reproduire, est-ce bien naturel ?*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 29-46.
- Fine, A. (1998). « Introduction », dans A. Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la MSH, p.
- Godelier, M. (2004). *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- Goody, E. (1982). *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Jacobson, H. (2016). *Labor of love. Gestational surrogacy and the work of making babies*, New Brunswick, NJ, London, Rutgers University Press.
- Lance, D. (2017). « Mettre à distance la maternité. La gestation pour autrui en Ukraine et aux Etats-Unis », *Ethnologie française*, n°167, p. 409-420.
- Martial, A. (2003). *S'apparenter. Ethnologie des familles recomposées*, Paris, Éditions de la MSH.
- Martial, A. (2016). *Genre et pluriparentalité dans les nouvelles trajectoires familiales*, Mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches, Paris, EHESS.
- Pande, A. (2014). *Wombs in Labor: Transnational Commercial Surrogacy in India*. New York, Columbia University Press.
- Ragoné, H. (1994). *Surrogate Motherhood. Conception in the Heart*. Boulder, Oxford, Westview Press.
- Roux, S. et Vozari A.-S. (2017). « Parents at their best. The ethopolitics of family bonding in France », *Ethnography*, à paraître.
- Rudrappa, S. (2015). *Discounted life. The price of global surrogacy in India. New York and London*, New York University Press.
- Tarnovski, F. L. (2010). *Être père et homosexuel dans la France contemporaine, thèse de doctorat en anthropologie*, Toulouse, EHESS.
- Teman, E. (2010). *Birthing a mother. The Surrogate Body and the Pregnant Self*. Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press.
- Théry, I. et A.-M. Leroyer. (2014). *Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*. Paris, Odile Jacob
- Weber, F. (dir.) (2013). *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Éditions Rue d'Ulm.